



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-84933>

Département(s) de publication : 29

Annonce n° 25-84933

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : La société PAYS D'IROISE ENERGIE SOLAIRE (PAYS D'IROISE ENERGIE SOLAIRE)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 89187691400013

Ville : Quimper

Code postal : 29000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 29

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=entreprise>.

[AccueilEntreprise](#)

Identifiant interne de la consultation : MPAIMPLUMOL25

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service juridique

Adresse mail du contact : Servicejuridique@sdef.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 298103636

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Lettre de Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : candidature et d'habilitation (DC1 ou forme libre) ; - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner (DC 1 ou forme libre) - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 11 du code du travail (DC 1 ou forme libre); - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre).

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration concernant le Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Déclaration Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; - Références dans le domaine en lien avec l'objet du marché ; - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ; - Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur précise qu'il accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 17/10/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Oui

Critères d'attribution : Critères d'attribution : Les critères intervenant pour l'agrément des Critères d'attribution : candidatures sont : 1-Garanties et capacités techniques et financières 2- Références professionnelles Les offres devront être conformes aux prescriptions du CCTP. Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4 du Code de la Commande Publique, ainsi que les articles R.2152-6 et R.2152-7 du CCP concernant l'application des critères de pondération. Sur la base de critères ci-dessous énoncés, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur. Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante : Critère 1 : Le prix de l'offre 60% Critère 2 : La valeur technique de l'offre 35% Critère 3 : Délai 5%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : MARCHE DE TRAVAUX INSTALLATION AU SOL D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE SOLAIRE - IMPLUVIUM - ILE DE MOLENE

Code CPV principal - Descripteur principal : 45000000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : MARCHE DE TRAVAUX INSTALLATION AU SOL D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE SOLAIRE - IMPLUVIUM - ILE DE MOLENE

Lieu principal d'exécution du marché : Finistere - ile de molène

Durée du marché (en mois) : 16

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La présente consultation est lancée suivant : - la procédure adaptée telle que définie aux articles L2123-1 1° et R2123-1 1° du code de la commande publique 2124-2, R2161-2 à 5 du Code de la commande publique. À la suite de la remise des offres initiales, les candidats seront invités à venir expliquer leurs offres au travers d'une audition qui aura lieu au SDEF (9 allée Sully, 29000 QUIMPER). Les convocations seront envoyées en temps utile. Les Heures de passages seront transmises dans la convocation. Elle aura pour objet la seule présentation orale du mémoire technique déjà remis. L'audition se décomposera de la manière suivante : 40 min de présentation puis 40 min de questions. Le candidat pourra apporter des précisions sur la teneur de son offre. Dans un second temps, le pouvoir adjudicateur négociera avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre qui n'est pas inappropriée au sens du CCP, mais pourra toutefois attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Conformément à l'article R.2152-1 à R.2152-2 du CCP, l'acheteur se réserve la possibilité de demander, durant la négociation si elle a lieu, aux candidats ayant remis une offre irrégulière, ou inacceptable de régulariser leur offre, à la condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Toute offre inappropriée est éliminée. La négociation pourra porter sur tous les éléments constitutifs de l'offre, et notamment sur : - Le prix - Les délais mis en oeuvre pour répondre aux différentes demandes de la SAS PIES - Ou encore le volet technique de mise en oeuvre. La négociation se fera via le profil acheteur, dans le respect de la transparence de la procédure et de l'égalité de traitement des candidats. À l'achèvement de la négociation, l'ensemble des offres modifiées ou non, sera présenté au pouvoir adjudicateur et fera l'objet d'un dernier classement. À l'issue de la négociation, les offres qui seront restées inacceptables, inappropriées ou irrégulières ne seront pas retenues. Les variantes libres au sens de l'article R2151-8 du CCP sont autorisées. Elles feront l'objet d'un acte d'engagement et d'un DPGF propre à la variante proposée. Elles peuvent porter sur : - Fondations de la structure support des modules photovoltaïques - Implantation et type de support des modules photovoltaïques - Système de collecte des eaux de pluie - Système de détection incendie Il n'y a pas de variantes imposées au sens de l'article R2151-9 du CCP. Prestations supplémentaires : Il est demandé de chiffrer OBLIGATOIREMENT, 2 prestations supplémentaires éventuelles (PSE) listées dans le DPGF et dans l'acte d'engagement du DCE. Il y a des prestations supplémentaires prévues, qui doivent être obligatoirement chiffrées dans l'acte d'engagement par le candidat et dans le DPGF, sous peine de voir son offre déclarée irrégulière. Le délai de réalisation du marché est indiqué par le candidat dans l'acte d'engagement. Le délai global de réalisation des : - Des études : s'entend entre la date de démarrage des études et la réception du dossier d'exécution validé par la SAS PIES - Des travaux : s'entend entre la date de l'OS de démarrage des travaux et la réception sans réserve. La période entre la réception partielle et la date de mise en service par ENEDIS est donc exclue du délai global de réalisation des travaux dans la mesure où ce délai n'est pas connu et qu'il dépend du délai d'intervention d'ENEDIS. L'exécution du marché débutera à l'émission de l'ordre de service de démarrage des études pour une durée maximale de 4 mois. Puis le démarrage des travaux débutera à l'émission de l'ordre de service de démarrage des travaux pour une durée maximale de 12 mois. Le candidat devra fournir un planning. Le planning devra être détaillé.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/07/2025